

La lettre de Bernard Derosier

Président du Conseil général du Nord



Lille, le 12 février 2009

Madame, Monsieur,

Une réforme de l'architecture institutionnelle française est engagée. Pour cela, un comité présidé par M. Edouard Balladur doit formuler des propositions concrètes avant la fin février. Si les détails des mesures ne sont pas encore arrêtés, les premières orientations sont déjà connues. On évoque notamment la suppression de ce qui fonde la liberté et le droit d'initiative de nos collectivités : la clause générale de compétence.

La clause générale de compétence est la capacité donnée aux communes, aux départements et aux régions de pouvoir agir librement dans les domaines qui présentent un intérêt local, à l'exception des missions dévolues par les textes à un échelon en particulier.

Elle permet par exemple au Conseil général du Nord d'intervenir de manière volontariste dans de nombreux domaines tels que l'aménagement du territoire qui contribue au développement économique, l'environnement, la culture, le sport, le tourisme.

J'ai eu l'occasion d'exprimer mon profond désaccord sur cette proposition devant le comité Balladur lors de mon audition le 3 décembre dernier.

S'il me semble pertinent de clarifier les différents niveaux de collectivités territoriales et de rendre plus lisible pour les citoyens le fonctionnement de nos institutions, cela ne doit pas passer par un affaiblissement des collectivités et en particulier des départements. Je remarque d'ailleurs que le gouvernement n'a eu de cesse de leur confier des responsabilités nouvelles.

Cette évolution entraînerait inévitablement une remise en question de la volonté du Conseil général d'accompagner le développement du Nord dans le soutien qu'il apporte aux projets des communes et de leurs intercommunalités à travers notamment le Fonds départemental pour l'aménagement du Nord (FDAN) et le Fonds départemental de solidarité territoriale (FDST).

La lettre de Bernard Derosier

Président du Conseil général du Nord

Cela aura également pour conséquence de réduire la contribution du département aux associations, à leurs initiatives et à nos projets communs.

Je veux réaffirmer le rôle essentiel du département dans ses missions de proximité, de solidarité et d'aménagement du territoire, afin de maintenir un service public au plus près des citoyens, de répondre aux besoins des populations les plus fragiles, de garantir aux générations futures un environnement de qualité, de soutenir un développement économique, touristique et culturel durable de ses territoires.

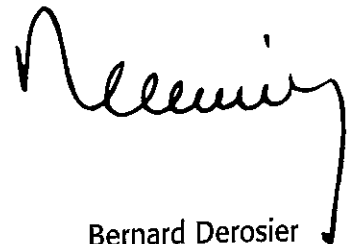
Le département doit rester un acteur territorial incontournable au moment où on assiste à un « déménagement du territoire », où les services publics désertent, où les enjeux de solidarité sont de plus en plus importants, renforcés par les effets de la crise qui s'installe dans notre pays.

Les départements constituent un élément d'organisation administrative et politique de notre pays, historiquement, culturellement et humainement inscrit dans nos institutions et essentiel à la construction de notre identité collective.

Face à la gravité de la situation, j'en appelle aujourd'hui à une mobilisation qui doit transcender les corporatismes institutionnels et les divages politiques pour la défense de nos intérêts communs. C'est pourquoi je vous propose de signer le plus largement possible la pétition ci-contre.

Ce texte a été approuvé à l'unanimité par l'ensemble des 102 présidents de conseils généraux, de droite comme de gauche, lors du séminaire de l'Assemblée des départements de France du 17 décembre 2008.

Comptant sur votre soutien et vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Bernard Derosier

Défendons les libertés territoriales

Considérant la réflexion engagée à la demande du président de la République sur la réorganisation territoriale de la France,

Considérant les résolutions adoptées à l'unanimité par l'ensemble des présidents de conseils généraux de l'ADF les 15 octobre, 30 octobre et 17 décembre 2008,

Considérant que les conseillers généraux sont soucieux d'une fiscalité raisonnable et d'une gestion saine pour assumer les missions départementales,

Considérant la nécessité d'apporter notre contribution à ce débat national,

Nous souhaitons affirmer :

Que les départements sont, aux côtés des communes, les territoires de proximité par excellence. Ils disposent d'une identité et d'un positionnement pertinents pour apporter les services indispensables à la solidarité des hommes et des territoires, maintenir un service public au plus près des citoyens, construire et promouvoir un développement solidaire et équilibré des territoires.

Que par conséquent il leur faut une entière capacité d'initiative que seule permet la clause générale de compétence, à condition que cette capacité ne soit pas réservée aux collectivités les plus riches.

Que l'efficacité de l'action publique repose sur deux couples complémentaires : le couple communes et groupement de communes / départements d'un côté, régions / État et Europe de l'autre. Le premier constitue le territoire des politiques de proximité, le second celui des stratégies de développement.

Que le département est une institution démocratique qui s'inscrit dans la modernité. Le renouvellement de nos assemblées doit intervenir en une fois, tous les six ans, avec un redécoupage des cantons pour la prise en compte des évolutions de population, et sur la base de l'actuel mode de scrutin. Le conseil général doit ainsi devenir le « conseil départemental ».

Une réforme de l'organisation territoriale de la République ne saurait faire l'impasse sur ces quatre principes qui conditionnent sa réussite.

Elle ne peut aboutir sans une réforme conjointe de la fiscalité locale, garantissant une péréquation entre territoires, une réelle autonomie fiscale, financière, et la liberté de gestion des collectivités dans la conduite de politiques publiques démocratiquement décidées.

Défendons les libertés territoriales

Mme, M. : _____ Prénom : _____

Qualité : _____

Adresse : _____

Mail : _____ Signature : _____

À retourner à M. Bernard DEROSIER, Président du Conseil général du Nord
Hôtel du Département - 51, rue Gustave Delory - 59047 Lille Cedex.
Par courrier ou mail : president@cg59.fr



Élus locaux,
responsables associatifs,
représentants des territoires,
ensemble, défendons les intérêts du Nord.

Pour avancer,
le Département a besoin des territoires,
et les territoires ont besoin du Département.

***Préservons la solidarité,
la proximité,
l'ambition
pour le Nord !***